



Les contributions du Conseil de développement d'Est Ensemble

Plan Climat Énergie Territorial

Contribution adoptée le 28 janvier 2013



Préambule

Le 3 avril 2012, le Président d'Est Ensemble et le Vice-Président à l'Environnement, à l'Écologie urbaine et aux Écoquartiers co-signaient la première saisine du Conseil de développement d'Est Ensemble. Laquelle demandait : *« d'élaborer des propositions de méthodes de concertation dans l'objectif d'associer pleinement les acteurs socio-économiques, les habitants et le Conseil de développement lui-même dans une construction partagée du futur plan d'actions du Plan Climat Énergie Territorial ».*

Le document ci-après est le fruit des réflexions du Conseil de développement pour répondre à cette demande. Il se découpe en deux parties distinctes :

Le cadre général permettant de situer l'importance d'un PCET et les opportunités qui s'offrent à l'Agglomération pour lancer ce plan au cours du premier semestre 2013.

Un ensemble de « fiches actions », comme autant de propositions concrètes de concertation que nous souhaitons soumettre aux élus de la Communauté d'agglomération.

Sommaire

PCET EST ENSEMBLE : ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE CONCERTATION CIBLÉES POUR METTRE NOTRE TERRITOIRE EN MOUVEMENT

PRÉAMBULE : OBJET DE LA SAISINE D'EST ENSEMBLE

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE GRÂCE AU PCET

- Situation climatique mondiale : hausse des concentrations de GES et raréfaction des énergies fossiles
- Cadre européen et national : une compétence partagée
- Cadre local : la Communauté d'agglomération Est Ensemble et le Conseil de développement

RÉFLÉCHIR AUX MÉTHODES DE CONCERTATION : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

LA CONCERTATION

- Les principes fondamentaux
- Les différents niveaux de concertation
- La concertation dans les PCET

PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

- Quelle concertation pour le Plan Climat Énergie Territorial d'Est Ensemble ?
- Calendrier prévu
- Des moyens financiers spécifiques
- Une agence locale de l'Énergie

ANNEXE

LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

RENCONTRES, ÉCHANGES ET COLLECTE D'INFORMATIONS MODALITÉ D'ORGANISATION AU SEIN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET CALENDRIER DE TRAVAIL

Actions de sensibilisation, concertation et mobilisation

Fiche 1 Organisation d'un colloque de lancement

Fiche 2 Création d'un club climat

Fiche 3 Opération pilote

Fiche 4 Des ambassadeurs climat-énergie, consultants au cœur du territoire

Fiche 5 Appel à projets innovants

Fiche 6 Organisation d'une formation

Fiche 7 Une minute climat sur TVM Est Parisien et les cinémas locaux

Fiche 8 Actions en direction des établissements scolaires

Fiche 9 Une démarche climat-énergie pour les commerçants

PCET EST ENSEMBLE : METTRE NOTRE TERRITOIRE EN MOUVEMENT

LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE GRÂCE AU PCET

Un Plan Climat Énergie Territorial (PCET) est un **projet territorial de développement durable** dans lequel une collectivité territoriale adopte des mesures pour lutter contre le changement climatique. Ce faisant, il engage un territoire dans une diversité d'actions pour mettre en œuvre la transition énergétique nécessaire au regard, également, de la raréfaction des énergies fossiles.

Les PCET ont été institués par des lois issues des Grenelle 1 et 2. Ils s'inscrivent en complémentarité du Plan Climat National. Toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation d'en établir un.

Un PCET vise deux objectifs :

- **Atténuer les causes du réchauffement climatique** liées aux activités humaines en divisant par 4 les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, par rapport au niveau de 1990.
- **Préparer le territoire à s'adapter aux changements climatiques** qui ne pourront pas être évités.

Situation climatique mondiale : hausse des concentrations de GES et raréfaction des énergies fossiles

- **Le réchauffement climatique : une réalité scientifique avérée** : à la fin de l'été 2012, la banquise de l'océan arctique était diminuée de moitié par rapport à sa surface moyenne enregistrée entre les années 1979 et 2000. Sa superficie passant de 6,5 millions de km² à 3,4 millions km² à la même période de l'année. La banquise fond plus rapidement que ne l'avaient imaginé les récentes projections des experts du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Climat (GIEC). Ce réchauffement provoque déjà des catastrophes climatiques (hausses du niveau des mers mettant en danger certains Etats insulaires, ouragans, tsunamis, pluies diluviennes, épisodes caniculaires plus réguliers l'été et modifications sensibles du rythme des saisons sous nos latitudes.
- **Raréfaction des énergies fossiles** : le pétrole, le charbon et le gaz sont aujourd'hui les principales sources d'énergie utilisées dans le monde. Leurs réserves ne sont toutefois pas inépuisables : on estime que les « pics » (moment où la production plafonne avant de commencer à diminuer en raison de l'épuisement des ressources) sont atteints au cours de cette décennie 2010-2020 pour le pétrole et le seront aux alentours de 2050 pour le gaz, le charbon et l'uranium (nécessaire pour le nucléaire). En conséquence, les coûts de l'énergie sur laquelle est basée toute l'organisation et la production de nos sociétés vont continuer à augmenter.
- **Augmentation du nombre de familles en situation de précarité énergétique** : elles étaient 2,5 millions en 2006 en France et sont désormais environ 5 millions¹. Ces familles ne peuvent plus se chauffer convenablement l'hiver et souffrent l'été des chaleurs caniculaires. Nul doute qu'elles soient nombreuses sur le territoire de notre Agglomération.

¹ Source : Plan régional pour le Climat Ile-de-France

Ces trois seuls indicateurs font que nous sommes de plus en plus nombreux, par-delà nos sensibilités politiques, par-delà nos compétences professionnelles, nos engagements associatifs ou même nos âges respectifs, à vouloir nous engager pour faire en sorte que notre territoire, ses habitants et ses usagers soient suffisamment préparés à vivre les bouleversements qui s'annoncent.

Cadre européen et national : une compétence partagée

L'Europe s'est fixée l'objectif des « 3 fois 20 » pour 2020, qui consiste à :

- Réduire de 20 % les émissions de GES.
- Améliorer de 20 % l'efficacité énergétique.
- Porter à 20 % la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

En parallèle, la France a établi le « Facteur 4 » d'ici 2050, qui consiste à diviser par 4 ses émissions de GES (sur la base de 1990).

Au plan politique, le Président de la République, M. François Hollande, fixe l'ambition de la France dans la lutte contre le changement climatique, lors de son discours d'ouverture de la Conférence environnementale du 14 septembre 2012 : « La France sera candidate pour organiser la conférence annuelle de l'ONU sur le climat en 2015... Le pays hôte se devra d'être exemplaire dans sa lutte contre les GES ».

Cadre local : la Communauté d'agglomération Est Ensemble et le Conseil de développement

Dans l'application d'un PCET, une collectivité territoriale se doit d'agir selon deux principes :

- **L'exemplarité** : elle doit mettre en œuvre toutes les actions permettant de réduire la consommation énergétique, de limiter les émissions de GES et d'avoir recours à des énergies renouvelables sur tous les équipements et infrastructures relevant de sa compétence.
- **L'animation** : elle doit tout mettre en œuvre pour encourager les différents publics habitant sur son territoire (habitants, entreprises, associations, scolaires, autres établissements publics...) à s'engager dans une démarche de diminution de leur empreinte carbone.

Au-delà de l'obligation légale : de réelles opportunités

Grenoble, Mulhouse, Angers... : l'expérience des agglomérations qui ont déjà établi leur PCET montre que ces plans – qui constituent évidemment une charge supplémentaire à prendre en compte par les élus et leurs administrations – représentent a contrario un excellent vecteur pour :

- Créer de nouvelles synergies (entre différents services administratifs, différentes délégations d'élus, entre communes, partenaires publics, associatifs et entreprises).
- Faire se parler et co-construire des publics qui jusque-là n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble (bailleurs et locataires par exemple).
- Améliorer le cadre de vie général.

RÉFLÉCHIR AUX MÉTHODES DE CONCERTATION : MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Cf. Annexe : La méthodologie de travail.

LA CONCERTATION

Sur leur territoire, les collectivités territoriales ne sont pas les uniques émettrices de gaz à effet de serre. Pour atteindre les objectifs fixés par la loi, elles doivent inscrire l'élaboration et la mise en œuvre de leur Plan Climat Énergie Territorial dans un processus de concertation ambitieux.

Les paragraphes suivants s'appuient fortement sur la note méthodologique d'Etd (centre de ressources du développement territorial) réalisée en partenariat avec l'association 4D, *La concertation dans la conduite d'un PCET : Imaginer, concevoir, construire et faire vivre collectivement un PCET sur son territoire*².

Les principes fondamentaux

RESPONSABILISER ET IMPLIQUER

Processus d'organisation d'une réflexion collective, une concertation doit contribuer à responsabiliser et à impliquer tous les acteurs concernés dans la mise en œuvre d'une politique précise et délimitée.

RÉPONDRE À LA DEMANDE DES CONCITOYENS

L'évolution sociétale pousse de nombreux acteurs à souhaiter être davantage impliqués dans les principales décisions qui les affectent (associations, chefs d'entreprises, organisation professionnelles leaders d'opinion, habitants, etc.). C'est, pour les élus, une opportunité à saisir pour nourrir leur réflexion et élargir le champ des réponses opérationnelles possibles.

RENFORCER LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

La concertation ne remet pas en cause la démocratie représentative, elle se présente comme un complément de l'action des élus. Cette démocratie participative, de proximité, permet de s'interroger largement sur des enjeux propres à un territoire, sans pour autant ignorer les questions d'intérêt général.

TROIS ENJEUX MAJEURS

La concertation renvoie à trois enjeux forts :

- **Un enjeu de connaissance** : mieux cerner les besoins, les attentes et les aspirations de l'ensemble des parties prenantes du territoire, y compris les acteurs les plus éloignés de la vie publique.
- **Un enjeu démocratique**, avec l'ambition de renouveler le dialogue élus/citoyens.
- **Un enjeu de territoire** avec pour objectif de construire un projet partagé d'avenir du territoire, de renforcer sa cohésion et sa robustesse face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.
Il s'agit de construire un territoire désirable.

² <http://www.projetdeterritoire.com/index.php/Nos-thematiques/Energie-Environnement/PCET-et-concertation-une-note-d-Etd-et-de-4D>

Les différents niveaux de concertation

Processus dynamique et évolutif, la concertation comporte différents niveaux d'ambitions.

- **L'information** consiste à présenter le projet au public. Pour être diffusée le plus largement possible, elle doit pouvoir être traduite de différentes façons (niveaux de difficultés des messages, vecteurs utilisés) en fonction des publics auxquels elle s'adresse. Il est également nécessaire qu'elle intervienne lors des différentes étapes de la mise en place du PCET. C'est elle qui, en premier lieu, installe le principe de transparence qui va aider les citoyens à adhérer à la démarche.
- **La consultation** est un recueil d'avis et d'attentes de bénéficiaires ou d'utilisateurs d'un projet. Elle peut intervenir en amont du projet, ou en cours, pour en vérifier certains choix et orientations. Elle implique pour la collectivité de mettre en place un système de retours des enseignements ainsi collectés.
- **Le dialogue** vise la compréhension mutuelle entre un émetteur et un récepteur par l'échange direct. Appelé couramment « concertation », il présuppose que les interlocuteurs intéressés cherchent à minima à se comprendre, soient prêts à y consacrer un certain effort et soient disponibles.
- **La co-production** d'un projet implique de faire participer des acteurs à l'élaboration concrète de ce projet ou de cette politique à partir d'une analyse collective d'une problématique. Elle nécessite une participation active, tout le long du projet, d'un public compétent (donc ciblé et peu nombreux) et une forte implication des personnes. Elle peut aller jusqu'à la co-décision du projet ou de la politique.

La concertation dans les PCET

La phase de concertation permet une compréhension partagée des enjeux et des objectifs du PCET. Elle est un vecteur essentiel de la réussite du PCET et se situe au cœur de cette démarche. Elle doit impérativement être réfléchie, organisée et structurée.

Il apparaît donc nécessaire de se poser les questions suivantes :

Quel temps pour la concertation ?

Quels objectifs de la concertation ?

- Outil de sensibilisation et d'information (partager une culture et une base de connaissances communes).
- Outil d'aide à la décision (enrichir et optimiser le projet).
- Outil de mobilisation collective (obtenir une adhésion au projet).
- Outil d'intégration sociale (inclure l'ensemble des parties prenantes au projet).

Quelle ambition et quels niveaux pour la concertation ?

Quelle analyse du contexte local ? Quels acteurs mobiliser ?

Quels moyens dédier ?

A travers la suite de cette contribution, le Conseil de développement va s'attacher à répondre à ces questions.

PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Quelle concertation pour le Plan Climat Énergie Territorial d'Est Ensemble ?

Les membres du groupe de travail ont souhaité décliner ces propositions en s'appuyant sur un système de « fiches actions » :

- **Fiche action 1** : Organisation d'un colloque de lancement de la concertation.
- **Fiche action 2** : Création d'un club climat.
- **Fiche action 3** : Opération pilote.
- **Fiche action 4** : Des ambassadeurs climat-énergie, consultants au cœur du territoire.
- **Fiche action 5** : Appel à projets innovants.
- **Fiche action 6** : Organisation d'une formation.
- **Fiche action 7** : Une minute climat sur TVM Est Parisien et les cinémas locaux.
- **Fiche action 8** : Actions en direction des établissements scolaires.
- **Fiche action 9** : Une démarche climat-énergie pour les commerçants.

Chacune de ces « fiches actions » veillent à répondre aux questions indispensables à se poser (évoquées ci-dessus) pour mettre en œuvre une concertation pertinente sur un territoire.

LE PREMIER SEMESTRE 2013 : UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ

Lancer les premières actions de concertation PCET au 1er semestre 2013 constitue une réelle opportunité pour Est Ensemble. Ce calendrier serait, en effet, en parfaite adéquation avec le « Débat National sur la transition énergétique ».

En raison de la jeunesse de la Communauté d'agglomération, le PCET est en retard sur l'obligation légale créée par la loi issue du Grenelle II fixant le 31 décembre 2012 comme échéance à l'adoption d'un PCET pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants.

Pour autant, ce retard normal se transforme aujourd'hui en opportunité, dans la mesure où le lancement du PCET de l'Agglomération va pouvoir se faire en concordance quasi parfaite avec celui du « Grand débat national sur la transition énergétique » (GDNTE) mis en place par le Gouvernement et la ministre de l'Écologie.

Calendrier prévu

- **20 novembre 2012** : première réunion de la Commission nationale du Débat – sorte de « parlement » – réuni sous la direction de six experts et réparti entre six collèges – patronat, syndicats, ONG, pouvoirs publics, collectivités territoriales, parlementaires.
- **Février 2013** : délibérations citoyennes mises en place par les collectivités territoriales.
- **Fin juin / début juillet 2013** : loi de programmation sur la transition énergétique.

À la demande du Président de la République et de son Premier Ministre, l'État va mettre des moyens pour sensibiliser le grand public à la nécessité de cette transition énergétique.

La Région Île-de-France s'est elle-même engagée dans cette concertation d'envergure en organisant des séminaires (en lien avec l'ARENE) les 18 janvier et 28 février et en lançant des appels à candidatures pour des débats territorialisés au sein de ses départements.

Le lancement de la concertation concernant le PCET d'Est Ensemble pourrait profiter opportunément de cette mobilisation pluri-acteurs d'envergure nationale.

Dans ce contexte, le Conseil de développement d'Est Ensemble recommande le lancement officiel de la concertation sur le PCET en mars-avril, afin de bénéficier de l'élan impulsé au niveau national.

Des moyens financiers spécifiques

La Région Île-de-France, dans son Plan Climat Régional, explique que le « réchauffement climatique est le premier enjeu à solidarité obligatoire ». Tirant les conséquences de ce constat, elle poursuit en déclarant vouloir « tenir compte des fortes inégalités territoriales », évoque le « principe de solidarité territoriale » et définit la notion de « Territoires écologiquement prioritaires » (TEP).

Est Ensemble, où la majorité de la population ne gagne pas plus de 20 000 €/an par unité de consommation³, doit pouvoir prétendre au titre de TEP. Le revenu moyen par unité de consommation francilien est en effet de 55 % supérieur à celui de la CAEE⁴.

- **Le Conseil de développement d'Est Ensemble préconise que la Communauté d'agglomération fasse valoir la situation spécifique de son territoire au niveau régional, afin de bénéficier d'octrois de fonds suffisants pour engager la mise en œuvre de son PCET et plus avant, la transition énergétique de son territoire.**
- **Cet effort financier demandé pourrait donner sens aux discours évoquant les « laboratoires » de la Seine-Saint-Denis, et permettre d'organiser des processus de concertation, puis de mise en œuvre, à la hauteur des enjeux – et des besoins de la population.**

Une agence locale de l'Énergie

Est Ensemble a la chance d'avoir sur son territoire une Agence Locale de l'Énergie ayant déjà accompagné les PCET d'autres collectivités territoriales (dont Montreuil) : c'est une expertise sur laquelle la Communauté d'agglomération doit pouvoir s'appuyer.

³ Unité de consommation : c'est un système de pondération qui permet d'avoir une idée assez approchante de la réalité des dépenses et recettes des ménages. Il attribue à chaque membre d'un ménage un coefficient : 1 UC pour le premier adulte, 0,5UC pour le suivant et les plus de 14 ans, 0,3 UC pour les moins de 14 ans.

⁴Source : Atlas Est Ensemble - IAU

ANNEXE

LA MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL

Préambule : *devant l'ampleur du sujet et les très nombreux chantiers qui ont commencé à être identifiés, la mobilisation du Conseil de développement d'Est Ensemble va se poursuivre dans les mois qui viennent, au travers de la participation au comité de pilotage créé par Est Ensemble, de la participation à l'une ou l'autre action de concertation et, lorsque ce sera pertinent, de futures contributions.*

Six membres ont participé à la rédaction de cette contribution : Mireille Alphonse, Alain Fabre, Jean-Martin Gruss, Dominique Robinet, Philippe Schiesser, Lucien Sourrouille.

Toutefois, depuis la saisine, plusieurs membres se sont intéressés et se sont investis dans ce travail sur le PCET. Bien qu'ils n'aient pas intégrés le groupe de rédaction, leurs apports à cette contribution a été décisive.

RENCONTRES, ÉCHANGES ET COLLECTE D'INFORMATION

Avant d'entamer l'écriture de la réponse à la saisine, les membres du Conseil de développement ont dû appréhender ce qu'était précisément un PCET. Ils ont donc mené un travail de collecte d'informations illustré par des rencontres et des échanges avec divers acteurs liés à cette question :

- **Le 30 janvier 2012 :** Présentation du PCET d'Est Ensemble par MM. Lebeau (vice-président à l'environnement, à l'écologie urbaine et aux écoquartiers) et Leroux (chargé de mission PCET) devant les membres du Bureau du Conseil de développement
- **Le 6 mars 2012 :** Présentation du PCET d'Est Ensemble par M. Leroux devant les membres de la commission Écologie urbaine et Transports du Conseil de développement
- **Le 4 mai 2012 :** Présentation, par M. Leroux, des éléments de cadrage pour l'élaboration du PCET d'Est Ensemble devant la commission Écologie urbaine et Transports
- **Le 16 mai 2012 :** Rencontre (ouverte à tous les membres du Conseil de développement) de Jean-Paul Fradin, membre et animateur de la commission PCET du Conseil de développement d'Angers Loire Métropole
- **Le 6 septembre 2012 :** Intervention de Brigitte Corinthios de Maîtrisez Votre Énergie (Agence Locale de l'Énergie de l'Est parisien) sur les enjeux d'un PCET et les bonnes pratiques en matière de concertation
- **Le 8 octobre 2012 :** Organisation d'une réunion élargie du bureau du Codev, animée par M. Denys Cordonnier, un professionnel des démarches participatives menées avec des populations précaires. Ce bureau réunissait, outre ses membres, plusieurs participants de la commission Écologie Urbaine et Transports, Malamine Diagouraga, chargé de mission du Conseil des Jeunes de Bondy, deux membres de ce conseil et deux étudiants en Master Sciences politiques de la Sorbonne – spécialisation en démarches participatives. Le but de ce travail coopératif : tester la faisabilité d'une micro-expérimentation à mener début 2013 par le Codev et le Conseil des Jeunes.

- **Les 9 et 10 octobre 2012** : Trois membres de la commission Ecologie urbaine et Transports participent au 2^e colloque national sur les PCET organisé à Nantes par l'ADEME.
- **Le 30 octobre 2012** : Échanges, au sein du groupe de travail transversal sur le PCET, avec Albane Gaspard de l'ADEME qui a réalisé l'étude *Recensement et évaluation des démarches de concertation dans les PCET*.

Parallèlement, de nombreux documents (*Livre Vert du Climat IDF, Plan Régional Climat Ile de France, Plan Climat Énergie 2010* du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Note Territoires Durables *Qu'est-ce qu'un PCET*, Note TEDDIF *La concertation dans la conduite d'un PCET*, Note ETD *Imaginer, concevoir, construire et faire un PCET sur son territoire*, Dossier de presse MVE *La maison Eco2nome*) ont été transmis aux membres du Conseil de développement. Ils ont également, de leur côté, recherché et étudié les travaux des autres Conseils de développement sur ce sujet.

De plus, la rubrique *Dossier* du premier numéro de La Lettre d'informations du Conseil de développement, parue le 16 juillet 2012, a été entièrement consacrée au sujet PCET.

Au cours de cette étape de rassemblement d'informations, le Conseil de développement a réfléchi à son organisation et son calendrier de travail pour élaborer cette contribution de façon pertinente.

MODALITÉ D'ORGANISATION AU SEIN DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET CALENDRIER DE TRAVAIL

C'est la commission Écologie urbaine et Transports qui, dans un premier temps, s'est emparée de ce travail sur la saisine PCET en veillant à associer à ses réunions les autres membres du Conseil de développement qui souhaitaient travailler sur ce sujet.

Régulièrement, des comptes-rendus des rencontres et des recherches effectuées dans ce cadre étaient présentés en réunion de Bureau et en séance plénière.

Le 14 mai 2012 une feuille de route prévisionnelle a été validée par le Bureau du Conseil de développement puis transmis à l'ensemble des membres lors de la séance plénière qui a suivi.

Pendant la séance plénière du 24 septembre 2012, le groupe de travail transversal de rédaction de la contribution est mis en place : six membres se portent volontaires pour rédiger un premier texte qu'ils ont soumis, pour discussion et amendement, aux membres du Bureau le 12 novembre 2012 et à l'assemblée plénière les 19 novembre et 17 décembre 2012.

Le 28 janvier 2013, la version finale de la contribution est présentée et approuvée en séance plénière.

Actions de sensibilisation, concertation et mobilisation

Fiche 1

Organisation d'un colloque de lancement

Philippe Schiesser

Présentation du type d'action de concertation proposé

DESCRIPTION

Cette action vise à mobiliser toutes les forces vives du territoire lors d'une journée de présentation des enjeux, avec organisation d'ateliers participatifs.

OBJECTIFS

Elle revêt 4 objectifs :

- Fédérer les acteurs concernés par la mise en œuvre du PCET.
- Identifier les premiers enjeux du territoire, contextualiser la demande.
- Mettre en œuvre les prémices des autres actions citées ci-après (voir toutes les fiches), et notamment le Club Climat.
- Rendre compte à la population du travail liminaire réalisé par l'Agglomération, les villes et le Conseil de développement.

PUBLICS CIBLÉS

- **Les participants** : les élus, les agents, le Conseil de développement et toutes les autres forces vives du territoire.
- **Les co-élaborateurs / partenaires** : le Conseil de développement, un prestataire extérieur éventuel, les services techniques de la Communauté d'agglomération (communication) + tous les relais/contacts habituels d'Est Ensemble, le 104 de Pantin pour l'organisation matérielle (il est important de ne pas organiser cet événement dans un cadre classique).

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Ce colloque doit être le lancement officiel de la démarche, et dans son introduction, faire état d'une feuille de route précise.

Un rapide déroulé-type, à valider avec les services :

Matin :

- Introduction par le Président de la Communauté d'agglomération + ministre éventuellement
- État de l'art de la question des PCET et du climat sur notre territoire
- Tour d'horizon des pratiques des 9 villes
- Exemples d'actions menées en dehors du territoire

Après-midi :

- Introduction des ateliers participatifs par les Co-présidents du Conseil de développement + les membres du groupe de travail environnement
- 3 ateliers à mener en parallèle : sujets à définir avec le Conseil de développement
- Plénière de conclusion et présentation d'une feuille de route

TYPE DE CONCERTATION

Il s'agit ici d'une phase d'informations, de mise à niveau de connaissance et d'identification des acteurs concernés et à concerter.

PILOTES

La Communauté d'agglomération Est Ensemble portera et accompagnera cette action dans sa globalité, avec comme point d'appui citoyen le Conseil de développement

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

Toutes les autres fiches dont les porteurs de projets devront être invités au lancement.

LES FREINS POSSIBLES / POINTS DE VIGILANCE

Un manque de participation des acteurs lors de la journée, une date mal choisie

Intérêt de la démarche

Associer dès l'amont tous les acteurs à mobiliser, les motiver et leur donner les moyens et l'envie de mettre de s'engager dans un PCET.

Création d'un club climat

Lucien Sourrouille

Présentation du type d'action de concertation proposé

DESCRIPTION

Cette action vise à associer les forces vives que sont les entrepreneurs et les artisans au Plan Climat Énergie Territorial, dès son origine.

OBJECTIFS

Elle revêt 4 objectifs :

- Compléter l'information des entrepreneurs et artisans sur les enjeux de la consommation d'énergie et de l'évolution climatique.
- Envisager avec eux les économies d'énergie qu'ils peuvent réaliser dans leurs activités.
- Dégager des perspectives de développement économique concernant l'isolation des bâtiments, l'installation de pompes à chaleur, l'installation de toitures photovoltaïques, etc.
- Favoriser l'implantation sur le territoire d'industries liées à la transition énergétique.

PUBLICS CIBLÉS

- **Les participants** : les entrepreneurs, les artisans et dans une certaine mesure les commerçants déjà implantés sur le territoire ; des entrepreneurs, artisans ou commerçants désireux de s'implanter sur le territoire.
- **Les co-élaborateurs / partenaires** : la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Seine-Saint-Denis (CMA 93), les associations d'artisans et commerçants, le Medef, la CGPME, le syndicat des architectes de Seine-Saint-Denis, autres syndicats professionnels et les Offices HLM.

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Ce Club climat sera associé aux différentes phases du PCET. Il doit être créé dès la phase de lancement de la concertation. Dès lors, il pourra apporter des éléments de diagnostic et élaborer des propositions immédiates. Il devra ensuite concourir à la construction et la mise en œuvre du PCET.

TYPE DE CONCERTATION

Cette action s'inscrit pleinement dans un niveau de co-production. En effet, le Club Climat, véritable réseau d'acteurs économiques, devra participer activement à la mise en évidence d'orientations prioritaires et à leur matérialisation sous la forme d'un plan d'actions.

S'agissant de professionnels, la phase d'information devra très vite atteindre un niveau élevé, tant sur le plan technique que juridique (cadre légal, mesures fiscales, mesures normatives, etc.).

PILOTES

La Communauté d'agglomération Est Ensemble portera et accompagnera cette action dans sa globalité.

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS :

Les fiches action n°3 (Mise en place d'une opération pilote), n°4 (Ambassadeurs climat-énergie), n°5 (Appels à projets innovants), n°7 (Minute climat sur TVM Est parisien), n°8 (Actions en direction des établissements scolaires) et n°9 (Actions avec les commerçants) pourraient sûrement être associées.

LES FREINS POSSIBLES / POINTS DE VIGILANCE

Associer pleinement des entrepreneurs privés mais ne pas subir l'emprise de groupes de pression.

Intérêt de la démarche

L'intérêt principal est de travailler avec des gens capables de proposer et d'appuyer des actions immédiates mobilisatrices (phase 2) puis de participer à la réalisation concrète des objectifs du PCET (phase 4) définis dans la phase 3. Sans perdre de vue le développement économique du territoire et la création d'emplois pérennes.

Opération pilote

Mireille Alphonse

Présentation du type d'action de concertation proposé

Sur le territoire de Montreuil, ville de l'Agglomération ayant déjà élaboré son Plan Climat-Énergie Territorial, le bilan des émissions de GES s'élève en 2011 à 371 000 tonnes équivalent CO₂. 42 % de ces émissions sont dues au secteur résidentiel. Il y a fort à parier que ce pourcentage soit sensiblement le même au niveau de l'Agglomération Est Ensemble.

Le secteur résidentiel est donc à traiter avec d'autant plus d'attention que les tarifs des différentes sources de chauffage (énergies fossiles, électricité) augmentent régulièrement depuis des années, mettant de plus en plus de familles en grande précarité énergétique : dans l'impossibilité de régler leurs factures de chauffage. Le Plan régional pour le Climat qui relève que 2,5 millions de ménages français se trouvaient dans cette situation en 2006, prévoit un doublement de ce nombre à l'horizon 2013.

Il est donc fondamental pour la Communauté d'agglomération Est Ensemble de s'investir très fortement dans le domaine de l'habitat. Au préalable, il est tout aussi essentiel de faire comprendre à la population les enjeux d'un PCET, d'écouter ses besoins et d'échanger avec elle sur les mieux-être qu'elle peut en escompter.

Pour autant, dans un contexte général de grandes difficultés économiques et sociales vécues par de très nombreuses familles, la mise en œuvre de mesures pour réduire les GES peut paraître inaccessible, voire anecdotique. Il paraît donc très important de bien mesurer les obstacles et les limites d'actions de sensibilisation / concertation avec les familles concernées.

À ce titre, le Conseil de développement, en partenariat avec le Conseil des Jeunes de Bondy (CJB), propose de lancer une expérience de projet pilote, au cours de l'année 2013, sur un "micro-territoire" de l'agglomération.

DESCRIPTION

Un "micro-territoire" à l'échelle des moyens du Conseil de développement et du Conseil des Jeunes est défini. Idéalement, pour faire se rencontrer des publics différents et des problématiques diverses, on optera pour les "deux côtés d'un morceau de rue", avec d'un côté un immeuble OPH de quelques étages et de l'autre, des pavillons. Pour correspondre aux capacités du Conseil de développement et du CJB, un nombre de 20 à 30 familles semble suffisant.

Un comité de pilotage est créé entre membres du Conseil de Développement et du Conseil des Jeunes et si possible, l'administration d'Est Ensemble.

Les jeunes du CJB proposent de réaliser deux supports de communication :

- Un DVD très pédagogique, graphique, évoquant les réalités du changement climatique, de la finitude des énergies renouvelables et de l'augmentation prévisible et continue de leur fourniture. Expliquant les moyens possibles pour limiter ce changement au maximum, pointant les opportunités offertes par un nouveau modèle énergétique. Le DVD pourra être compris par des enfants d'âge scolaire (qui pourront devenir les petits ambassadeurs du climat au sein de leurs familles).
- Un quizz avec des questions portant sur les différents aspects du DVD.

L'action se situe ensuite en trois temps :

Temps 1 : le DVD est offert, en porte à porte, par les jeunes du CJB aux différentes familles identifiées. (Ces jeunes pourraient être les premiers Ambassadeurs Climat-Energie, bénéficiant des emplois d'avenir. Cf. fiche n° 4). Il est annoncé aux familles une seconde rencontre – un rendez-vous peut être pris – une à deux semaines plus tard.

Temps 2 : Les ambassadeurs Climat-Energie retournent dans les familles avec un Quizz. Les familles sont conviées à répondre à ce jeu pour voir ce qu'elles ont retenu. Cette étape doit être conviviale et ludique. Une question "ouverte" doit leur permettre de témoigner de ce que sont leurs principales préoccupations au regard de l'énergie / des transports.

Temps 3 : Une réunion de rendu est organisée. Elle convie, outre les habitants ayant participé, les élus et administratifs intéressés, le bailleur des logements en location, certaines entreprises locales, volontaires. Elle doit permettre de déboucher sur des actions à poursuivre de façon collective.

OBJECTIFS

Ils sont multiples :

- Sensibiliser des habitants.
- Écouter leurs attentes : difficultés rencontrées (par exemple, coût excessif de la facture de chauffage / de transport, etc.) et besoins pour les aider à y pallier.
- Former de jeunes Ambassadeurs Climat-Energie "sur le tas" (une formation complémentaire devra leur être donnée. Cf. fiche n° 4).
- Créer un premier support de sensibilisation : DVD "pilote" qui aura vocation à être amélioré pour pouvoir ensuite être diffusé à plus grande échelle.
- Créer un premier espace de rencontres et de co-élaboration entre publics qui ne se rencontrent pas beaucoup d'habitude : habitants OPH et pavillonnaires, jeunes et familles plus âgées, bailleurs, élus, entreprises locales.
- Tester une expérience de concertation "Climat-énergie" sur le territoire pour en souligner les aspects réussis ainsi que les écueils ou facteurs d'insuccès ; à ce titre, nourrir la réflexion pour les futures actions à démultiplier sur le territoire.

PUBLICS VISÉS

- **Les participants :** les habitants du « micro-territoire ».
- **Les co-élaborateurs / partenaires :** Conseil des Jeunes de Bondy, Compagnons bâtisseurs.

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Cette action serait lancée au printemps 2013 pour une durée de 6 mois.

TYPE DE CONCERTATION

Cette micro-expérience est clairement une action de concertation qui s'inscrit dans 3 niveaux de concertation : information, consultation, dialogue.

PILOTES

Les membres du Conseil de développement et du Conseil des Jeunes de Bondy volontaires porteront cette action en liaison avec des élus de la ville où se déroule cette micro-expérience et des membres de l'administration d'Est Ensemble.

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

Plusieurs outils devront être utilisés tels que :

- Les Ambassadeurs Climat-Energie (cf fiche action n°4).
- DVD.
- Participation de certains des habitants aux ateliers de travail du Club Climat (cf fiche action n°2).
- Actions de formation (cf fiche n°6).

LES FREINS POSSIBLES/POINTS DE VIGILANCE

- Ne pas vouloir faire trop "grand" pour éviter de ne pouvoir tenir cette expérimentation jusqu'à son terme.
- Proposer dès le début aux jeunes Ambassadeurs Climat-Energie une formation de bon niveau.
- Identifier correctement les différents volontaires.
- Constituer, pour le suivi de cette expérience, un groupe pilote pluri-acteurs : CoDev, élus, administration, membres du Conseil des jeunes.
- S'adresser aux familles dans la langue – et le niveau de langage – qui leur est accessible.
- Restituer tout le travail fourni lors d'un événement où les participants du Club Climat et de l'Agglomération seront invités.

Intérêts de la démarche

AVANTAGES INTERNES

- Positionner le Conseil de développement comme un acteur.
- Faire travailler ensemble l'administration, des élus, des membres du Codev.
- Disposer d'un retour d'expérience locale au moment où le plan d'actions du PCET sera mis en œuvre.

AVANTAGES EXTERNES

- Montrer par l'action que le PCET est un outil pour mettre en mouvement tous les acteurs d'un territoire.
- Aider les jeunes à monter en compétences – peut-être à trouver des orientations professionnelles sources d'emplois pérennes.
- Interpeller les bailleurs.
- Montrer aux "petits propriétaires" qu'ils ne sont pas laissés pour compte.

Des ambassadeurs climat-énergie, consultants au cœur du territoire

Dominique Robinet

Présentation du type d'action de concertation proposé

DESCRIPTION

Dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial, il nous est demandé d'appréhender de nouvelles pratiques de consommation au quotidien, de modifications notoires des comportements actuels par de l'information auprès des citoyens.

Des programmes d'actions, d'animations, d'informations doivent mobiliser les familles et notamment les plus vulnérables au regard des évolutions énergétiques et climatiques.

Ce travail reviendrait à des emplois d'« Ambassadeurs consultants climat-énergie » répartis sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

D'autres acteurs de la vie locale auront également un rôle de sensibilisation auprès des habitants pour les aider dans cette démarche.

Les emplois d'avenir concernent les jeunes sortis du système scolaire sans diplôme pour lesquels le taux de chômage demeure particulièrement élevé notamment en Seine-Saint-Denis et dont l'insertion reste difficile sur le marché du travail. En effet, il est de 30% pour les 15-29 ans, sans diplôme et habitant en Seine-Saint-Denis, contre 20 et 25 % en moyenne sur l'Île de France.

OBJECTIFS

Les Ambassadeurs climat énergie auront pour mission essentielle d'aller à la rencontre des habitants pour :

- Actions de sensibilisation, d'informations en direction des habitants sur les effets du réchauffement climatique. Dispositifs à prendre pour réduire les factures de consommations énergétiques, et donc réduire les émissions de gaz à effets de serre au quotidien.
- Préparation par le Conseil des Jeunes de Bondy, d'un court métrage sur DVD pour les citoyens, lors des portes à portes.
- Identifier des familles actuellement en situation de précarité énergétique.
- Participer à la rédaction de flyers, de publications, à destination des publics (habitants, artisans, commerçants).
- Accompagner les familles « énergie positive » volontaires dans la mise en œuvre opérationnelle d'un programme d'actions d'économie d'énergie, puis, par la suite de devenir familles relais. (ORDIF – « Prévention : mobilisation des acteurs » Conférences - Ateliers).
- Au vu des enquêtes de terrain, restitution des informations.
- S'appuyer sur des acteurs relais (associations, conseils de quartiers...).
- Les ambassadeurs pourront accompagner les professionnels dans le cadre de la rénovation de l'habitat, et ainsi mieux appréhender une formation future.

PUBLICS CIBLÉS

Les publics ciblés pour ce type d'emploi sont ceux définis dans le dispositif « Emplois d'avenir » (loi 2012-1189 du 26/10/2012) : personnes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans, sans qualification, peu qualifiés, ou niveau CAP- BEP, aux handicapés peu qualifiés de moins de 30 ans, ainsi qu'à des jeunes diplômés résidant en priorité dans les zones urbaines sensibles.

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Ces emplois sont à créer dans des activités d'intérêt général et d'utilité publique sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de créations d'emplois.

L'emploi d'avenir est conclu sous la forme, selon le cas, d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (secteur non-marchand), CDD minimum 12 mois, maximum 36 mois (www.emploi.gouv.fr/dispositif/cui-cae), d'une formation pour apprendre un métier et d'un suivi personnalisé.

L'action s'inscrit dans un cadre défini au niveau régional :

- Diagnostic territorial partagé : défini de manière conjointe par les acteurs régionaux.
- Un schéma d'orientation régional élaboré par le Préfet de région en collaboration avec le Conseil Général.
- Des plans d'actions territoriaux.
- Une cellule opérationnelle de déploiement des emplois d'avenir composée de conseillers de Pôle emploi, de la mission locale et de Cap emploi.

Prise en charge par l'État

- Aide financière à hauteur de 75% de la rémunération brute (valeur Smic 1/07), soit 1069 €, pour un temps plein.
- Exonération des charges patronales (sécurité sociale et allocations familiales), soit 436 €.

Procédure

- Engagement tripartite.
- La demande d'aide relative à l'emploi d'avenir devra décrire le contenu du poste proposé, son positionnement dans l'organisme, les conditions d'encadrement et de tutorat, les compétences dont l'acquisition est visée pendant la période en emploi d'avenir.
- Indication des actions de formation à réaliser sur ou hors du temps de travail.
- L'aide est attribuée en fonction des possibilités de pérennisation des activités et de professionnalisation des emplois.
- L'exécution des engagements par l'employeur sera examinée à chaque échéance annuelle.
- En cas de non respect de ses obligations, notamment en matière de formation, l'employeur sera tenu de reverser la totalité des aides publiques.
- Un suivi personnalisé professionnel et social est assuré par Pôle Emploi ou la Mission Locale.
- Réalisation d'un bilan sur le projet professionnel du bénéficiaire et à la suite donnée à l'emploi est notamment réalisé deux mois avant l'échéance de l'aide relative à l'emploi d'avenir.

Avant le recrutement

- Définir la volumétrie idéale de ces emplois (*Espace info énergie* préconise un conseiller pour 125 000 habitants) – GPEC gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- S'inscrire dans un cadre défini au niveau régional, diagnostic territorial partagé
- S'orienter vers le schéma régional élaboré par le Préfet de Région en collaboration avec le Conseil Général
- Plan d'actions territorial avec cellule de déploiement des emplois d'avenir avec les conseillers de pôle emploi, mission locale et de Cap emploi.
- Définir les missions.
- Quelles compétences acquises, pour quelles missions ?
- Quelles compétences à acquérir ?
- Déterminer les besoins en formation.
- Prévoir un temps de formation individuelle.

Tutorat

Être en capacité d'encadrer et d'intégrer le jeune salarié, via l'identification d'un tuteur :

- Des formations pour les tuteurs seront mises en œuvre.

- Fixer le nombre de tuteurs, la durée de l'encadrement, quel coût, voire compensation financière.
- Faciliter l'intégration dans l'entrée dans la collectivité, peut-être en organisant un forum dans chaque ville pour une présentation des instances, et des personnels afin de faciliter leur intégration.
- Rédaction d'une fiche de données administratives avec coordonnées des contacts et des services municipaux, plan de la ville, etc.

Formation et perennisation

En cours de contrat de travail :

- Plan de formation.
- Droit individuel de formation (DIF).
- Période de professionnalisation.

Les employeurs devront être en capacité de mettre en œuvre des actions de formation afin de construire un véritable parcours d'insertion et de qualification, et donc de mobiliser des financements en ce sens.

Engagements d'actions de formation privilégiant prioritairement l'acquisition des compétences de base, et des compétences transférables pour accéder à un niveau supérieur de qualification

Validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir un :

- Diplôme ou titre professionnel délivré par l'état.
- Diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur.
- Un titre délivré par un organisme de formation.
- Un certificat de qualification professionnelle créé par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi (CPNE) d'une branche professionnelle.
- Les attestations de formation, des expériences professionnelles ou des acquis de l'expérience pourront faire l'objet d'une classification inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Évolution de carrière / Financement de la formation

Au cours des 3 ans, ces agents publics, pourront, en fonction de leurs qualifications et de leurs diplômes, envisager une évolution de carrière dans la fonction publique avec leur employeur actuel (domaine environnemental, écologique, hygiène, espaces verts et naturels) ou changer d'emploi en fonction de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), et procéder à un bilan sur plusieurs mois avant l'échéance du contrat. Cela permettra ainsi de préparer leur sortie et trouver des solutions adaptées. Le dispositif est actuellement très évolutif sur cet aspect. Il conviendra donc d'être attentif aux changements récents et de s'y adapter.

TYPE DE CONCERTATION

Les Ambassadeurs Climat Énergie mèneront une action s'inscrivant dans 3 niveaux de concertation : information, consultation, dialogue.

L'information constitue une étape essentielle de cette démarche de concertation. Elle contribue à donner les moyens à tous, de comprendre la démarche, et ainsi d'y participer en connaissance de cause.

PILOTES

La Communauté d'agglomération sera le porteur de cette action de création d'emplois d'avenir « Ambassadeurs climat-énergie ». Pour mener à bien cette opération, elle devra s'entourer d'autres acteurs tels que : les missions locales des villes, Pôle emploi, Cap emploi, École de la deuxième chance, l'ADEME, le CNFPT, MVE *Maîtriser Votre Énergie*.

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

Cf. fiche action n°3 : Expérience pilote.

LES FREINS POSSIBLES / POINTS DE VIGILANCE

Il est indispensable d'anticiper le nombre, les conditions de recrutement, de formation, d'exercice et de pérennisation de ces emplois.

Intérêts de la démarche

Aider les jeunes à monter en compétences et, potentiellement, à trouver des orientations professionnelles sources d'emplois pérennes.

Appel à projets innovants

Philippe Schiesser

Présentation du type d'action de concertation proposé

DESCRIPTION

Cette action vise à un appel large à la société civile pour identifier des solutions locales au dérèglement climatique.

OBJECTIFS

Mener des projets innovants sur le territoire d'Est Ensemble en permettant de dégager des pistes opérationnelles.

PUBLICS CIBLÉS

- **Participants** : les artistes, les designers, les plasticiens, les urbanistes, les artisans, les professions libérales...
- **Co-élaborateurs/partenaires** : les villes pour coordonner leur propre appel à projets.

DÉMONSTRATION

Accompagnement et suivi.

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Cette action pourra être lancée au début de la concertation afin que les projets puissent être inclus dans le plan d'actions du PCET. Cela implique donc différentes étapes :

- Rédaction de l'appel à projet
- Sélection
- Définition des moyens de financement

Il faut prévoir une périodicité annuelle et renouvelée.

TYPE DE CONCERTATION

Il s'agit de co-production et d'expérimentation sur le territoire d'Est Ensemble, avec une portée plus large permettant de faire parler du territoire d'une façon nouvelle.

PILOTES

Le Conseil de développement associé aux services de la Communauté d'agglomération et à un ou plusieurs partenaires techniques (un par ville ?).

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

Exposition, film, débat, présentation, colloques, festivals.

LES FREINS POSSIBLES / POINTS DE VIGILANCE

Participation trop faible du public, projets trop coûteux, absence de portage politique, absence de projets innovants...

Intérêts de la démarche

AVANTAGES

Cet outil devra permettre de se démarquer des éléments classiques d'un PCET et de porter un message différent sur le territoire. Autre atout : mobiliser les 20 000 (?) artistes présents sur le territoire pour identifier les capacités et qualités d'innovation ou de création, et la réponse qui peut être faite en terme de préservation des ressources.

Exemple d'opération similaire

- Festival d'obsolescence reprogrammée : <http://makeitup.fr/>
- Makeathon, 1-2-3 décembre 2012

Pendant 3 jours, du 1^{er} au 3 décembre dernier, c'est le temps du prototypage spécialement consacré au recyclage, DIY (do it yourself = faire soi-même) et Internet des Objets. Sera mis en place un mini fablab à Mains d'Œuvres à Saint-Ouen. Par équipes, designers, artisans, ingénieurs et créateurs sélectionnés inventeront ensemble de nouveaux usages aux objets abandonnés mis à disposition.

La phrase

« La meilleure manière de prévoir le futur, c'est de l'inventer », Buckminster Fuller.

Organisation d'une formation

Dominique Robinet

Présentation du type d'action de concertation proposé

DESCRIPTION

Les collectivités territoriales sont émettrices de 25 % du total des émissions de gaz à effet de serre, nécessitant des démarches collectives. Une démarche de concertation requiert une organisation et une adaptation spécifique du territoire. Les porteurs de ce projet ne disposent pas forcément des éléments de langage, des retours d'expériences et des outils nécessaires à leur mise en place. Elle doit être validée, comprise, partagée et structurée en fonction du phasage du PCET et des décisions attendues. Le Plan Climat Énergie Territorial reste un plan largement méconnu (changement du mode de vie).

Il s'agit donc d'organiser un temps de formation qui permettrait aux différents acteurs de la mise en œuvre du PCET d'acquérir un certain niveau de connaissance sur ce projet et d'en comprendre tous les aspects.

OBJECTIFS

Ce temps de formation a pour buts de :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs constituant l'institution porteuse du PCET.
- Appréhender la construction et la mise en œuvre d'un PCET.
- Leur faire partager les objectifs de ce projet.
- Identifier les interactions des différentes politiques dans le PCET.
- Faciliter l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre du Plan Climat Énergie Territorial spécifique et propre à servir le projet politique local.
- Disposer d'une version générale et d'arguments pour convaincre, pour mobiliser, fédérer et faire en sorte qu'un maximum de personnes s'implique dans l'opération.
- Identifier son pouvoir d'influence et son rôle dans le portage politique et l'organisation de l'animation du projet.

PUBLICS CIBLÉS

- Élus communautaires.
- Personnels de l'administration.
- Les membres du Conseil de Développement.
(Panachage des publics souhaitable)

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Ce temps de formation interviendra en amont de la concertation, de préférence à la fin du diagnostic.

Sur une journée : sensibilisation

Elle doit permettre aux participants de :

- Se mobiliser.
- Faciliter leur implantation.
- Faire partager les objectifs.
- Identifier les interactions des différentes politiques dans le PCET.
- Appréhender la construction et la mise en œuvre d'un PCET.

TYPE DE CONCERTATION

Cette action de formation s'inscrit dans 2 niveaux de concertation : l'information et le dialogue.

Cela renvoie à deux enjeux forts :

- Un enjeu de connaissance dans la mesure où il s'agit de mieux cerner les besoins, les attentes et les aspirations de l'ensemble des parties prenantes du territoire.
- Un enjeu démocratique, avec l'ambition d'instaurer un dialogue élus/citoyens/administration autour de ce sujet, en donnant la parole à chacun.

PILOTES

La mission Développement durable de la Communauté d'agglomération sera pilote de cette action. Elle sera notamment chargée de solliciter l'ADEME (M^{me} Eva Bénard, en charge de la formation sur le PCET) pour effectuer cette prestation.

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

L'ADEME se dotera de tous les outils de concertation qu'elle estimera nécessaire pour mener à bien cette action (exemples : PCET -INTRA MOBILISER DEPLIANT .pdf ; PCET-ELUS ENJEUX DEPLIANT.pdf) . Cela pourra se définir en collaboration Avec la mission Développement durable de la Communauté d'agglomération.

LES FREINS POSSIBLES/ POINTS DE VIGILANCE

Il faudra veiller à bien prendre en compte les 3 éléments suivants :

- Délais de mise en place.
- Evaluation du coût de cette action.
- Sollicitation des publics visés.

Une minute climat sur TVM Est Parisien et les cinémas locaux

Jean-Martin Gruss

Présentation du type d'action de concertation proposé

DESCRIPTION

L'action consiste à diffuser des vidéos d'une minute trente ou deux minutes traitées comme une série policière (saisons et épisodes) et dessin animé pour écoles.

Il s'agit d'une présentation par thème et en 3 parties dans laquelle les sujets traités mettent en scène un ou des citoyens dans sa configuration de vie (personnelle et/ou professionnelle) :

- Constat : état des lieux sur des sujets ou thèmes.
- Enquête : recherche des causes.
Interviews des différents acteurs sur leurs actions ou inactions / sur lieux de travail ou lieux spécifiques avec des images en appui justifiant les propos.
- Analyse : conséquences et propositions.

OBJECTIFS

Le principal objectif de cette action est de sensibiliser les citoyens du territoire communautaire sur :

- L'état de notre planète et les conséquences sur l'avenir.
- L'évolution du climat.
- Les orientations prises pour la vie au quotidien sur notre territoire : PCET.
- Les déplacements.
- Les déchets.
- Les modes de productions industrielles.
- L'agriculture / le jardinage (privé et public).
- Les modes de consommation.

PUBLICS CIBLÉS

Des citoyens du territoire en fonction de leur champ d'activité et de leurs compétences :

- Les habitants qui regardent TVM Est Parisien.
- Les scientifiques.
- Les architectes.
- Les artistes.

- Les artisans.
- Les commerçants.
- Les chefs d'entreprises et ouvriers de productions.
- Les chefs d'entreprises et ouvriers de services (produits d'entretien).
- Les syndicats de salariés.
- Les organisations patronales.
- Dans le domaine du transport : chauffeurs routiers, livreurs, taxis, marinières.
- Les promoteurs immobiliers.
- Les syndics de copropriétaires.
- Les administrations publiques.
- Les associations sportives et culturelles.
- Les associations professionnelles.
- Les enseignants.

LES PARTENAIRES

- ALE
- Ademe
- Arene
- Anah

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Cette action de sensibilisation devra se lancer en amont de la phase de concertation et être associée par la suite à toutes les différentes phases du PCET.

TYPE DE CONCERTATION

Cette action s'inscrit dans le niveau information-sensibilisation de la concertation.

PILOTES

La mission Développement durable et le service communication d'Est Ensemble seront pilotes de cette action.

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

Les outils de communication propres à la communication de la Communauté d'agglomération Est Ensemble (site Internet, réseaux sociaux...etc) pourront servir de relais et seront donc associés à cette action.

LES FREINS POSSIBLES / POINTS DE VIGILANCE

Il faudra veiller à prendre en compte les éléments suivants :

- La régularité de cette action.
- La diversité des personnes mises en scène.
- Que le ton employé ne soit pas « moralisateur » ni catastrophiste.

Intérêts de la démarche

L'intérêt de cette action est de sensibiliser les citoyens sur les questions d'énergie et de climat afin qu'ils deviennent des « relais » sur le territoire.

Action en direction des établissements scolaires

Lucien Sourrouille

Présentation du type d'action de concertation proposé

DESCRIPTION

Association des futurs acteurs du territoire au Plan Climat Énergie Territorial dès leur scolarité.

OBJECTIFS

Cette action remplit deux objectifs :

- Sensibiliser les enfants et adolescents aux enjeux de la consommation d'énergie et de l'évolution climatique.
- Les motiver par l'engagement d'actions immédiatement possibles dans leurs établissements.

PUBLICS CIBLÉS

- **Les participants** : en premier lieu les élèves qui seront les citoyens de demain mais aussi les professeurs qui les encadrent, les équipes de direction, les gestionnaires des établissements et les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de service (ATOS).
- **Les co-élaborateurs / partenaires** : prioritairement l'Éducation Nationale pour les écoles élémentaires, les collèges et les lycées, les services départementaux de l'Éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, le rectorat de l'académie de Créteil en particulier les équipes chargées de l'éducation au développement durable (EDD) dans ces instances et la Région Île-de-France en partenariat avec les Communes, le Conseil Général et le Conseil Régional.

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

La mise en œuvre du PCET devant s'étendre sur plusieurs années et les générations d'élèves se succédant, cette action de sensibilisation, concertation et mobilisation doit accompagner tout au long l'élaboration et l'application du PCET.

TYPE DE CONCERTATION

Pour les plus jeunes élèves, il s'agira d'une information initiale adaptée à leur âge ; cette information pourra être étoffée et approfondie au cours du temps par l'apport de connaissances et aussi par des réalisations pratiques. Les élèves pourront, en concertation avec les adultes présents dans leur établissement, participer à un diagnostic et proposer des solutions d'économies d'énergie ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

PILOTES

Les pilotes seront essentiellement les enseignants, dans le cadre institutionnel : éducation au développement durable, classe à projet, établissement engagés dans une démarche de développement durable (E3D), Agenda 21 d'établissement, atelier de pratique scientifique au collège, ateliers scientifiques et techniques au lycée, etc.

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

Les fiches actions 3 (*Mise en place d'une opération pilote*) et 5 (*Appels à projets innovants*) pourraient notamment être associées : participation des élèves à un spectacle, utilisation du film en classe par exemple.

LES FREINS POSSIBLES/ POINTS DE VIGILANCE

Il faudra veiller à :

- Ne pas sombrer dans l'endoctrinement des élèves.
- Ne pas empiéter sur les enseignements obligatoires.

Intérêts de la démarche

L'intérêt majeur est la formation de citoyens responsables associés dès leur jeune âge à une démarche démocratique. La condition de sa réussite est l'implication des enseignants. Nul doute qu'ils seront impliqués dès lors que la collectivité reconnaît l'importance de leur rôle.

Une démarche climat-énergie pour les commerçants

Jean-Martin Gruss et Mireille Alphonse

Présentation du type d'action de concertation proposé

Qualité environnementale des produits vendus (empreintes carbone, choix de produits à longue durée de vie, produits alimentaires issus de l'agriculture biologique), refus d'une surenchère au niveau des emballages, traitement sélectif de leurs déchets, isolation des bâtiments, recours à des producteurs d'électricité issue des énergies renouvelables... les commerçants et les vendeurs sur nos marchés sont tout à la fois un public prioritaire vers qui cibler une sensibilisation aux économies d'énergie et des prescripteurs de bonnes pratiques envers les consommateurs. Pour le seul secteur de l'alimentation, les pratiques de consommation des ménages représentent par exemple un cinquième du bilan carbone de la Seine Saint-Denis.

Public-cible et prescripteurs : à ce double-titre, les commerçants doivent donc être considérés comme des partenaires de grande importance pour toute collectivité territoriale souhaitant élaborer un PCET évolutif.

Le Conseil de développement propose donc de lancer une démarche qualité "Climat Énergie" (nom précis restant à trouver) auquel pourraient s'adjoindre tous les commerçants du territoire au fur et à mesure de leur adhésion avec cette thématique. N'ayant pas valeur normative (il existe suffisamment de normes environnementales et de qualité !), cette démarche reposerait sur les engagements concrets des commerçants se prévalant d'une charte et d'un ensemble de bonnes pratiques. Elle serait reconnaissable via un label graphique à créer et servirait de repère visuel pour les consommateurs. Par définition, un commerçant "Climat énergie" reconnaîtrait s'engager dans une voie d'amélioration continue.

Les commerçants ayant pignon permanent sur rue sont bien sûr concernés, mais également tous les marchands écoulant leurs produits au sein des marchés du territoire.

DESCRIPTION

Lancé lors du Colloque d'ouverture du travail sur le PCET de l'Agglomération, la démarche « Commerçant engagé pour le climat-énergie » regroupera tout d'abord quelques commerçants volontaires, des membres du Conseil de développement, des élus concernés en liaison avec l'administration, des intervenants de la CCI de la Seine-Saint-Denis, etc.

Ensemble, ils détermineront les engagements à proposer aux commerçants au sein d'une charte, ainsi que les règles du jeu pour adhérer à cette démarche (par exemple, si 10 critères sont retenus dans la charte, il pourrait être décidé que les commerçants répondant à la moitié d'entre eux peuvent adhérer – quitte à gravir ensuite un par un les échelons suivants).

En parallèle, des outils de communication seront élaborés :

- Choix du nom + logo : définition du label « Climat énergie - Est Ensemble ».
- Éléments de publicité sur le lieu de vente (PLV).
- T-shirts / tabliers (pour les commerces de bouche).
- Emballages à partir de matière recyclée.
- PLV spéciale pour les stands sur les marchés.
- Brochure de sensibilisation pour les commerçants.
- Création d'un stand itinérant afin de renforcer la sensibilisation des habitants sur les marchés de l'Agglomération, tenu par des jeunes Ambassadeurs climat-énergie. Ce stand pourrait par exemple vendre les T-shirts et tabliers, distribuer les brochures et proposer des sacs/cabats en matériau recyclé au logo « Climat énergie – Est Ensemble ».

Puis, lorsque la charte sera finalisée, un plan de communication devra être élaboré. Il inclura :

- La Charte « Commerçants engagés climat énergie ».
- La date de lancement officiel avec plan médias.
- La réalisation de documents de sensibilisation et de conseils à destination des clientèles (comment manger mieux, limiter les déchets ménagers, en finir avec les sacs plastique, Recyclage vs obsolescence programmée, etc.), un site internet dédié permettant de repérer le commerçant engagé proche de chez soi, par secteur de vente...

Enfin, les fédérations de commerçants, la CCI de la Seine-Saint-Denis et les consommateurs se chargeront de faire vivre la démarche, en invitant de plus en plus de commerçants à la rejoindre et en assurant un contrôle citoyen de la réalité des engagements.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les commerçants au fait qu'un PCET et les lois issues du Grenelle (avec tout ce qu'elles contiennent de contraintes règlementaires) peuvent également devenir des opportunités commerciales grâce à la visibilité donnée à leurs engagements.
- Les aider à s'engager en leur fournissant les outils de communication nécessaires pour valoriser leurs démarches.
- S'appuyer sur les réseaux de commerçants pour toucher le grand public lors de ses gestes de consommation quotidienne (effet de démultiplication).
- Contribuer à modifier les habitudes de consommation : opter pour les circuits courts, pour les produits recyclables, pour une alimentation saine...
- Lutter contre la "production" vertigineuse de déchets.
- Faire comprendre que la lutte contre le changement climatique et pour la transition énergétique est l'affaire de chacun et de chaque jour.

PUBLICS VISÉS

- **Les participants** : commerçants et consommateurs du territoire
- **Les co-élaborateurs / partenaires au moment l'élaboration de la démarche** : commerçants volontaires à identifier (Ex : Fédération des associations de Commerçants de Montreuil – M. Adrien Morel Président et membre du Conseil de développement), service Environnement de la CCI de la Seine-Saint-Denis, élus en charge de délégation "Environnement" et/ou "Artisanat – Commerce" + quelques administratifs, MVE pour conseils.

Éléments de mise en œuvre

PROGRAMMATION

Cette action serait annoncée au moment du colloque de lancement PCET Est Ensemble. Elle a vocation ensuite à être pérenne.

TYPE DE CONCERTATION

Cette micro-expérience s'inscrit dans 3 niveaux de concertation : information, consultation, dialogue.

PILOTES

Deux ou trois commerçants volontaires, un ou deux membres du Conseil de développement, un référent de la CCI de la Seine-Saint-Denis, un ou deux élus volontaires avec leurs responsables administratifs. Le service communication d'Est Ensemble.

OUTILS DE CONCERTATION ASSOCIÉS

Plusieurs outils devront être utilisés :

- Le Colloque de lancement (cf. *fiche action n°1*).
- Le Club Climat et son atelier "Commerce" (cf. *fiche action n°2*).
- Les Ambassadeurs Climat-Energie (cf. *fiche action n°4*).
- Actions de formation (cf. *fiche n°6*).

LES FREINS POSSIBLES/POINTS DE VIGILANCE

- S'assurer au démarrage de la motivation des premiers réseaux de commerçants associés, afin de garantir l'effet "boule de neige" ainsi que la pérennité de l'action.
- Prévoir d'associer des commerçants de taille différente dès l'amont de la démarche. S'assurer notamment de l'adhésion de grands distributeurs.
- Ne pas se cantonner à quelques points de vente vus comme élitistes.

Intérêts de la démarche

AVANTAGES EXTERNES

- Montrer aux commerçants que la collectivité territoriale fait "avec" eux.
- Utiliser la force des réseaux commerçants comme effet de levier vers la population.
- Éviter de décourager les gens en montrant qu'il s'agit de démarches de progrès constants.
- Donner une grande visibilité à la démarche PCET.

Contact



Conseil de développement d'Est Ensemble

100 avenue Gaston Roussel

93232 Romainville Cedex

T. 01 79 64 53 11

conseil-developpement@est-ensemble.fr

Impression réalisée sur papier certifié FSC par un imprimeur certifié Imprim'vert

Conception graphique et réalisation : Tony Gonçalves

Direction de la Communication d'Est Ensemble

Juin 2013



Le 3 avril 2012, le Conseil de développement a été saisi afin d'élaborer « *des propositions de méthodes de concertation dans l'objectif d'associer pleinement les acteurs socio-économiques, les habitants et le Conseil de développement lui-même dans une construction partagée du futur plan d'actions du Plan Climat Énergie Territorial* ».

Plusieurs mois de travail – au cours desquels les membres du Conseil de développement ont lu, auditionné, échangé et rédigé – ont permis de réaliser ce document de réponse à cette demande.

Cette contribution se veut un véritable appui à la réflexion des élus et de l'administration. Elle apporte un regard citoyen sur le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) que les membres du groupe de rédaction ont souhaité décliner sous forme de « fiches actions ».

Neuf propositions sont donc développées au sein de ce travail :

- **Fiche action 1** : Organisation d'un colloque de lancement.
- **Fiche action 2** : Création d'un club climat.
- **Fiche action 3** : Opération pilote.
- **Fiche action 4** : Des ambassadeurs climat-énergie consultants au cœur du territoire.
- **Fiche action 5** : Appel à projets innovants.
- **Fiche action 6** : Organisation d'une formation.
- **Fiche action 7** : Une minute climat sur TVM Est Parisien et les cinémas locaux
- **Fiche action 8** : Actions en direction des établissements scolaires.
- **Fiche action 9** : Actions avec les commerçants.

Cette approche fonctionnelle est complétée et enrichie d'une partie plus théorique et générale sur l'importance d'un PCET et les cadres dans lesquels il se construit et, d'une réflexion sur les différents niveaux et méthodes de concertation.



**Est
Ensemble**
est-ensemble.fr



Conseil de développement
d'Est Ensemble